

LETTRE AUX PARENTS

Créteil, le 06 juin 2023

Chers parents,

Pendant plusieurs jours, les cours n'ont pas été assurés au collège Molière, les enseignants de l'établissement ayant fait valoir leur droit de retrait en raison de la supposée situation sanitaire dans l'établissement.

Le Département avait préalablement présenté, et à plusieurs reprises, l'ensemble des documents attestant de la conformité sanitaire du collège :

- Diagnostic réglementaire récent concluant à l'exploitation normale du collège.
- Diagnostics réglementaires et préalables à l'élaboration de travaux lourds, produits par les entreprises, attestant de l'absence d'amiante dans le bâtiment.

Ces documents ont naturellement été fournis à la communauté éducative qui cependant a décidé de repousser une éventuelle reprise des cours.

Par souci de totale transparence et afin de rassurer les utilisateurs de l'établissement, nous avons souhaité que l'institution départementale procède à des prélèvements complémentaires.

Des mesures d'empoussièrement ont donc été effectuées vendredi 2 et samedi 3 juin au sein du collège Molière, des mesures dont l'élargissement a été demandé par la communauté éducative, retardant leur mise en œuvre.

Les résultats des recherches relatives à la présence d'amiante dans les locaux sont tous négatifs. Aucune fibre d'amiante n'a été détectée dans l'air sur les 11 points qui ont été mesurés. Ces résultats ont été confirmés ce matin, sur site, par l'agence régionale de santé (ARS). Cela signifie donc que le collège est en parfaite conformité et qu'à aucun moment la santé des enfants et des personnels n'a été mise en danger, ce que le Département avait indiqué dès le départ.

Concernant les analyses d'eau, les investigations sont encore en cours. En attendant, tous les moyens ont été mis en place pour que le collège puisse fonctionner : la livraison d'eau se poursuivra autant que cela sera nécessaire.

Pour mémoire et au regard du retard pris dans l'entretien et la réhabilitation du collège dont la nécessité s'imposait depuis de nombreuses années, le nouvel exécutif départemental a décidé d'engager, dès son installation, les travaux légitimement attendus. Les budgets nécessaires (25 millions d'euros) ont été délibérés par l'Assemblée départementale et les travaux commenceront dès cet automne.

Soyez assurés que le Département met tout en œuvre pour la sécurité et le bien-être des collégiens, des équipes enseignantes et administratives, et pour assurer des conditions d'apprentissage et de travail optimales.

Toutes les incertitudes liées à la sécurité sanitaire dans l'établissement sont aujourd'hui levées. Rien ne s'oppose à la reprise des cours ; il en va de la responsabilité de chacun et de la réussite de nos collégiens.



Chennevières
sur Marne

Jean-Pierre Barnaud
Vice-président du Département
Maire de Chennevières-sur-Marne

Nicolas Tryzna
Vice-président du Département
en charge des collèges